ABS Living Values – Balanced Fund

Un compartiment du fonds ombrelle «ABS Living Values»
un fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type «fonds en valeurs mobilières»

Classe R	Numéro de valeur	46 004 505
Classe I	Numéro de valeur	46 004 506

Rapport annuel audité au 31.12.2024

En cas de différence entre la version française et la version allemande, seule la version allemande fait foi.

Organisation

Base juridique	Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux
Direction du fonds	PMG Investment Solutions AG Dammstrasse 23 CH-6300 Zoug Tél.: +41 44 215 28 38 www.pmg.swiss
Capital-actions	CHF 1'575'000
Société d'audit	BDO AG Schiffbaustrasse 2 CH-8005 Zurich
Partenaire de délégation	Banque Alternative Suisse SA Amtshausquai 21 CH-4601 Olten
Banque dépositaire	CACEIS Bank, Montrouge Succursale de Zurich Bleicherweg 7 CH-8002 Zurich

Chiffres clés

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Classe R			
Valeur d'inventaire par part en CHF	106.76	102.47	96.75
Nombre de parts en circulation	887'167.330	806'579.361	756'561.370
Fortune nette du fonds en millions de CHF	94.71	82.65	73.20
Distribution/paiement des 35% d'impôt anticipé (IA) par part, en CHF*	0.4840	1.2760	-
Total Expense Ratio (TER) en %	1.49	1.50	1.50
Commission de gestion (max. 1,3% par an), taux effectif en % p.a.	1.27	1.27	1.27
Frais de service (max. 0,60% par an), min CHF 60 000 par an, taux effectif en % p.a.	0.18	0.18	0.18
Classe I			
Valeur d'inventaire par part en CHF	107.52	102.53	97.41
Nombre de parts en circulation	152'800.000	140'953.000	145'340.000
Fortune nette du fonds en millions de CHF	16.43	14.45	14.16
Distribution/paiement des 35% d'impôt anticipé (IA) par part, en CHF*	1.2000	1.3000	1.3700
Total Expense Ratio (TER) en %	0.81	0.74	0.73
Commission de gestion (max. 1,00% par an), taux effectif en % p.a.	0.60	0.51	0.51
Frais de service (max. 0,60% par an), min CHF 60 000 par an, taux effectif en % p.a.	0.18	0.18	0.18

*à partir de 2022: distribution effective pour l'exercice / exécution dans les 4 mois suivant la clôture (l'année suivante)

Variation de la fortune nette du fonds (CHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Fortune nette du fonds au début de la période couverte par le rapport	97'098'576.33	87'358'145.41
Distribution/paiement de l'impôt anticipé (IA)	-1'220'216.52	-196'401.83
Solde des mouvements de parts	9'794'317.38	4'593'330.99
Résultat global	5'469'666.57	5'343'501.76
Fortune nette du fonds à la fin de la période couverte par le rapport	**111'142'343.76**	**97'098'576.33**

Évolution des parts en circulation

	Klasse R	Klasse R
État au début de la période couverte par le rapport	806'579.361	756'561.370
Parts émises	126'887.576	84'462.501
Parts rachetées	-46'299.607	-34'444.510
État à la fin de la période couverte par le rapport	**887'167.330**	**806'579.361**

Évolution des parts en circulation

	Klasse I	Klasse I
État au début de la période couverte par le rapport	140'953.000	145'340.000
Parts émises	15'745.000	3'285.000
Parts rachetées	-3'898.000	-7'672.000
État à la fin de la période couverte par le rapport	**152'800.000**	**140'953.000**

Compte de fortune

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeurs vénales en CHF	**%**	**Valeurs vénales en CHF**	**%**
Avoirs bancaires à vue	13’216’679.18	11.85	8’945’913.63	9.18
Avoirs bancaires à terme	-	-	-	-
Instruments du marché monétaire	-	-	-	-
Valeurs mobilières, divisées en:				
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	57’441’583.34	51.50	50’952’260.65	52.29
Produits structurés	-	-	-	-
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	40’232’526.63	36.07	36’996’184.84	37.97
Parts d’autres placements collectifs	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Autres actifs	638’080.14	0.57	542’337.03	0.56
Fortune totale du fonds	**111’528’869.29**	**100.00**	**97’436’696.15**	**100.00**
à déduire				
Crédits contractés	-		-	
Autres engagements	-386’525.53		-338’119.82	
Fortune nette du fonds	**111’142’343.76**		**97’098’576.33**	

Les éventuels écarts dans les totaux sont dus à des différences d’arrondi.

Compte de résultat

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	**CHF**
Produits des avoirs bancaires	68'594.59	85'254.70
Produits des instruments du marché monétaire	-	-
Produits des valeurs mobilières, divisés en:		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	1'411'477.16	1'251'300.16
Produits structurés	-	-
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs, y compris les produits des actions gratuites	557'831.84	553'752.91
Parts d'autres placements collectifs	-	-
Produits des autres placements	-	-
Autres revenus	-	75.25
Commissions sur les émissions/rachats de parts	-	-
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	52'061.23	27'648.86
Total des revenus	**2'089'964.82**	**1'918'031.88**
à déduire		
Intérêts passifs	3'787.63	-
Intérêts négatifs	167.90	667.21
Frais d'audit	16'275.00	16'155.00
Rémunérations réglementaires versées:		
Frais de gestion - direction du fonds	1'230'046.48	1'072'945.70
Frais de service de la direction du fonds	183'903.40	163'913.24
Commission de performance	-	-
Transfert de la commission de performance aux gains/pertes en capitaux réalisés	-	-
Autres charges	25'269.00	34'044.26
Transfert partiel de charges aux gains/pertes en capitaux réalisés*	-	-5'165.08
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	15'562.27	15'402.75
Résultat net avant ajustement fiscal	**614'953.13**	**620'068.79**
Ajustement fiscal en raison des revenus des fonds cibles	-	-
Résultat net après ajustement fiscal	**614'953.13**	**620'068.79**
Gains/pertes en capitaux réalisés	-60'633.35	-1'045'822.64
Transfert partiel de charges aux gains/pertes en capitaux réalisés*	-	-5'165.080
Transfert de la commission de performance aux gains/pertes en capitaux réalisés	-	-
Compensation fiscale en raison des revenus de fonds cibles*	-	-
Résultat réalisé	**554'319.78**	**-430'918.93**
Gains/pertes en capitaux non réalisés	4'915'346.79	5'774'420.69
Résultat total	**5'469'666.57**	**5'343'501.76**

* d'après la circulaire n° 24 de l'Administration fédérale relative aux placements collectifs de capitaux en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre du 20 novembre 2017

Utilisation du résultat

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	**CHF**
Résultats nets de l'exercice - Classe R	430'165.32	436'750.90
Résultats nets de l'exercice - Classe I	184'787.82	183'317.89
Résultats nets de l'exercice	**614'953.14**	**620'068.79**
Compensation des charges nettes de l'exercice comptable avec les gains en capitaux réalisés	-	-
Report de l'année précédente - Classe R	919.69	593'364.04
Report de l'année précédente - Classe I	380.46	301.47
Résultat disponible pour la distribution	**616'253.29**	**1'213'734.30**
Résultat prévu destiné à être distribué entre les investisseurs		
Distribution 35% d'impôt anticipé - Classe R	-150'286.15	-360'218.35
Distribution 35% d'impôt anticipé - Classe I	-64'176.00	-64'133.60
Distribution nette de 65% - Classe R	-279'102.85	-668'976.90
Distribution nette de 65% - Classe I	-119'184.00	-119'105.30
Report sur le nouvel exercice	**3'504.29**	**1'300.15**
Classe R	1'696.01	919.69
Classe I	1'808.28	380.46

Distribution annuelle

	CHF	**CHF**
Distribution brute par part - Classe R	0.4840	1.2760
Déduction de 35% d'impôt fédéral anticipé	0.1694	0.4466
Distribution nette par part - Classe R	0.3146	0.8294
Distribution brute par part - Classe I	1.2000	1.3000
Déduction de 35% d'impôt fédéral anticipé	0.4200	0.4550
Distribution nette par part - Classe I	0.7800	0.8450
Date ex-dividende	20.03.2025	20.03.2024
Date de valeur	24.03.2025	22.03.2024

Inventaire de la fortune du fonds au 31.12.2024

Dénomination	Monnaie	Nombre	Cours	Évaluation	% *)
Valeurs mobilières totales	**CHF**			**97'674'109.97**	**87.57**
Total des valeurs mobilières négociées en bourse	**CHF**			**97'674'109.97**	**87.57**
Total des actions négociées en bourse	**CHF**			**40'232'526.63**	**36.07**
Catégorie d'évaluation de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-Finma) article 84 2 a) (4)	CHF			40'232'526.63	36.07
Actions	**CHF**			**40'232'526.63**	**36.07**
COLTENE HOLDING N	CHF	4'260	51.400	218'964.00	0.20
Logitech International SA N	CHF	46'748	75.040	3'507'969.92	3.15
Schindler Holding AG Partizipationsschein	CHF	2'120	250.400	530'848.00	0.48
Stadler Rail AG N	CHF	14'520	19.900	288'948.00	0.26
Cap Gemini SA	EUR	18'750	158.150	2'781'522.43	2.49
Energiekontor I	EUR	33'367	49.150	1'538'341.59	1.38
Erste Group Bank AG	EUR	58'929	59.660	3'297'800.80	2.96
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	EUR	45'440	44.160	1'882'259.45	1.69
KBC Group	EUR	8'630	74.540	603'409.69	0.54
Mayr-Meinhof Karton	EUR	4'350	79.600	324'798.81	0.29
SAP SE	EUR	15'723	236.300	3'485'067.82	3.12
Wienerberger I	EUR	35'006	26.780	879'356.87	0.79
Storebrand ASA	NOK	93'264	121.200	901'630.95	0.81
Accenture PLC -A-	USD	9'311	351.790	2'966'592.88	2.66
Applied Materials Rg	USD	16'767	162.630	2'469'642.90	2.21
Dexcom	USD	20'753	77.770	1'461'743.32	1.31
Edwards Lifescns	USD	45'297	74.030	3'037'073.65	2.72
Micron Technology Inc	USD	13'698	84.160	1'044'097.42	0.94
Microsoft Corp	USD	8'926	421.500	3'407'474.35	3.06
ON Semiconductor Rg	USD	17'407	63.050	994'001.76	0.89
Resmed	USD	4'857	228.690	1'005'989.42	0.90
Sk Telcom Sp ADR 5/9 Sh	USD	80'533	21.040	1'534'609.02	1.38
UnitedHealth Group Rg	USD	4'519	505.860	2'070'383.58	1.86
Total des obligations négociées en bourse	**CHF**			**57'441'583.34**	**51.50**
Catégorie d'évaluation de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-Finma) article 84 2 a) (4)	CHF			57'441'583.34	51.50
Obligations	**CHF**			**57'441'583.34**	**51.50**
3,3300 % Medium Term Notes Brookfield Renewable Partners ULC 202	CAD	2'750'000	75.186	1'302'815.28	1.17
0,5000 % Bobst Group 2020-17.02.2026	CHF	930'000	99.370	924'139.12	0.83
0,5000 % Sonova Holding AG 2020 - 06.10.2025	CHF	300'000	99.911	299'734.05	0.27
0,7500 % Geberit Obligation 2022-29.09.27	CHF	1'800'000	100.671	1'812'079.76	1.62
0,7500 % Swisscom 2017-24.11.33	CHF	520'000	99.293	516'322.80	0.46
0,8750 % EMTN Adecco 2018-18.09.26	CHF	60'000	100.456	60'273.68	0.05
1,0000 % Dormakaba Finance 2017-13.10.25	CHF	290'000	99.882	289'658.29	0.26
1,0000 % Galenica 2017-15.12.26	CHF	900'000	100.572	905'144.63	0.81
1,1575 % IBRD 31 Bds	CHF	1'970'000	104.403	2'056'742.33	1.84
1,2500 % Hirslanden AG 2021 - 25.02.2026	CHF	1'250'000	99.756	1'246'948.01	1.12
1,2500 % Svenska Handelsbank 2022-24.04.27	CHF	2'000'000	101.629	2'032'570.10	1.82
1,5000 % Geberit 2022-14.09.26	CHF	1'000'000	101.700	1'016'997.57	0.91
1,5500 % Georg Fischer 2024-11.12.31	CHF	1'700'000	101.722	1'729'270.69	1.55
1,6925 % Stadle29 Nts 2024-12.07.29	CHF	1'000'000	102.344	1'023'444.20	0.92
1,8000 % Swisscom 24-23.08.2034	CHF	1'000'000	108.256	1'082'557.87	0.97
1,8100 % EMTN Kommunalbanken 2023-10.07.30	CHF	1'000'000	107.003	1'070'029.74	0.96
1,9500 % Instelspital Stiftung Notes 2023-07.05.26	CHF	1'000'000	101.350	1'013'500.55	0.91
1,9500 % Spitalverband Limmattal 2024-27.09.2029	CHF	1'000'000	102.161	1'021'609.51	0.92
1,9950 % Stadler Rail 2024-12.07.2032	CHF	1'000'000	102.650	1'026'501.04	0.92
2,0800 % Corporacion Andina de Fomento 2022-31.08.28	CHF	1'000'000	104.295	1'042'952.48	0.94
2,1000 % Daetwyler Hldg 2022-13.07.27	CHF	2'000'000	103.446	2'068'917.20	1.86
2,2500 % Geberit Notes 2023-26.09.25	CHF	1'000'000	101.089	1'010'886.62	0.91

2,2500 % Partners Group Hldg 2023-26.09.28	CHF	1'000'000	105.423	1'054'229.59	0.95
2,3500 % Galenic 29 Bds 2023-08.11.29	CHF	1'200'000	106.717	1'280'605.00	1.15
2,4000 % Kontonsspital St. Gallen 2023-06.09.33	CHF	1'000'000	109.117	1'091'172.24	0.98
2,5450 % BOBST 29 Bds	CHF	2'000'000	105.072	2'101'436.26	1.88
2,5500 % Kant Spit Baden 2023-21.06.38	CHF	2'000'000	112.831	2'256'626.94	2.02
2,6250 % Swiss Life FTV 2018-25.09.48	CHF	760'000	104.812	796'574.58	0.71
4,3750 % Swisse Life FRN 2016-24.9.46	CHF	690'000	105.723	729'488.98	0.65
1,7000 % Treasury Bonds Irland 2017-15.05.37	EUR	120'000	88.876	100'041.28	0.09
2,0000 % Euro Medium Term Notes CNP Assurances 2019-27.07.50 Fix	EUR	1'900'000	90.696	1'616'413.44	1.45
2,0000 % Treasury Bond Irland 2015-18.2.45	EUR	845'000	86.213	683'349.48	0.61
2,2500 % Triodos Bank Notes 2021-05.02.32 S Fixed/Variable Rate	EUR	800'000	90.063	675'843.58	0.61
4,0000 % Erste Group Bank 2014-22.10.25 Serie 1355	EUR	1'000'000	100.006	938'080.31	0.84
4,1250 % EMTN Assicuraz Generali 2014-4.5.26	EUR	400'000	101.487	380'785.87	0.34
4,9000 % Königreich Spanien 2007-30.7.40	EUR	520'000	117.753	574'366.37	0.51
5,7500 % Strippable Government Bond Spanien 2001-30.7.32	EUR	40'000	119.919	44'994.59	0.04
1,3750 % Norwegen Treasury Bonds 2020-19.08.30 Unitary	NOK	27'000'000	87.718	1'889'137.54	1.69
1,5000 % Treasury Bonds Norwegen 2016-19.02.26	NOK	8'500'000	97.211	659'091.57	0.59
1,6250 % Bonds MTR Corp Ltd 2020-19.08.30 Reg S	USD	3'380'000	85.037	2'603'183.16	2.33
2,1250 % Kommunalbanken 2015-11.02.25 Series 4901 Tr. 1	USD	1'840'000	99.730	1'661'968.79	1.49
2,8750 % UnitedHealh Group 2019-15.08.29 Global	USD	1'400'000	91.917	1'165'474.62	1.04
2,9000 % Texas Instruments Note 2017-03.11.27	USD	1'000'000	95.842	868'032.45	0.78
3,2000 % NVIDIA 2016-16.09.26	USD	2'840'000	98.041	2'521'772.21	2.26
3,2500 % Telstra Corporation Ltd 2017-15.11.27	USD	1'890'000	95.638	1'637'089.55	1.47
3,8500 % UnitedHealth Group 2018-15.06.28	USD	1'800'000	97.156	1'583'879.73	1.42
3,9500 % Owens Corning Inc 2019-15.08.29 Global	USD	1'900'000	95.240	1'638'892.47	1.47
8,7500 % Deutsche Telekom Int. Finance 2000-15.06.30	USD	2'220'000	116.181	2'335'957.22	2.09
Avoirs bancaires à vue	**CHF**			**13'216'679.18**	**11.85**
Créances	**CHF**			**638'080.14**	**0.57**
Intérêts courus	CHF			473'526.35	0.43
Autres créances	CHF			164'553.79	0.14
Fortune totale du fonds	**CHF**			**111'528'869.29**	**100.00**
Autres engagements	**CHF**			**-386'525.53**	**-0.35**
Fortune nette du fonds			**CHF**	**111'142'343.76**	**99.65**

*) L'arrondi des pourcentages lors du calcul peut entraîner de légères différences.

Notes de bas de page:
1) y compris les splits, les actions gratuites, les dividendes en actions, les remboursements et autres corporate actions.
2) Ces instruments sont mis en gage pour des emprunts.
3) Ces instruments sont entièrement ou partiellement mis en pension.
4) Catégorie d'évaluation de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-Finma) article 84 2 a) placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé.
5) Catégorie d'évaluation de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-Finma) article 84 2 b) placements, pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché.
6) Catégorie d'évaluation de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-Finma) article 84 2 c) placements, qui en raison de paramètres non observables sur le marché.

Cours des devises par rapport au CHF	**Devise**	**Unité**	**Cours**
Dollar australien	AUD	1.00	0.561081
Dollar canadien	CAD	1.00	0.630102
Couronne danoise	DKK	100.00	12.578210
Euro	EUR	1.00	0.938020
Livre sterling	GBP	1.00	1.134697
Dollar de Hong Kong	HKD	1.00	0.116624
Yen	JPY	100.00	0.576356
Couronne norvégienne	NOK	100.00	7.976496
Couronne suédoise	SEK	100.00	8.200479
Dollar américain	USD	1.00	0.905687

Transactions conclues durant la période de référence au 31.12.2024

Dénomination	Monnaie	Achats *	Ventes **
Actions			
Cap Gemini SA	EUR	2'577	-
Energiekontor I	EUR	17'488	-
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	EUR	-	30'955
SAP SE	EUR	-	6'635
Wienerberger I	EUR	35'006	-
Applied Materials Rg	USD	1'842	3'002
Edwards Lifescns	USD	13'964	-
Micron Technology Inc	USD	-	19'683
Microsoft Corp	USD	721	3'109
ON Semiconductor Rg	USD	17'407	-
Resmed	USD	4'857	-
Schnitzer Steel Industries	USD	-	23'857
Sk Telcom Sp ADR 5/9 Sh	USD	24'448	-
UnitedHealth Group Rg	USD	534	-
Obligations			
0,6250 % Daetwyler Holding 2018-30.05.24	CHF	-	360'000
1,1250 % Bobst Group 2018-27.09.24	CHF	-	890'000
1,1575 % IBRD 31 Bds	CHF	1'970'000	-
1,5500 % Georg Fischer 2024-11.12.31	CHF	1'700'000	-
1,5500 % Rieter Holding AG 2020-17.09.24	CHF	-	900'000
1,6250 % Engadiner Kraftwerke 2014-25.4.24	CHF	-	290'000
1,6925 % Stadle29 Nts 2024-12.07.29	CHF	1'000'000	-
1,8000 % Swisscom 24-23.08.2034	CHF	1'000'000	-
1,9500 % Spitalverband Limmattal 2024-27.09.2029	CHF	1'000'000	-
1,9950 % Stadler Rail 2024-12.07.2032	CHF	1'000'000	-
2,0000 % Swiss Life FTV 2018-ohne festen Verfall	CHF	-	650'000
2,5450 % BOBST 29 Bds	CHF	2'000'000	-
2,6250 % Texas Instruments 2017-15.05.24	USD	-	900'000
5,1250 % EMTN Portugal 2014-15.10.24	USD	-	1'685'000

* «Achats» comprend les transactions: Titres gratuits / achats / conversions / changements de nom / splits / dividendes en actions/optionnels / spin-offs / échanges entre sociétés/ attributions de droits de souscription/d'option / attributions de droits de souscription à partir du titre sous-jacent

** «Ventes» comprend les transactions: Aliénations / nantissements en raison de l'échéance / exercices des droits de souscription/d'option / reverse splits / remboursements / reports / échanges entre sociétés / ventes

Performance du fonds

Le fonds ne procède pas à une comparaison avec un indice de référence. La performance réalisée dans le passé ne donne pas une indication sur la performance actuelle ou future. Les données relatives à la performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

Période	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Performance de la classe R en %	5.43	5.90	-17.64	11.90	2.61
Performance de la classe I en %	6.14	6.71	-17.00	13.00	3.28

Accords de commissions en nature («soft commissions»)

La direction du fonds n'a conclu aucun accord concernant des commissions en nature («soft commissions»).

Bases d'évaluation et de calcul des valeurs nettes d'inventaire

a) La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice comptable ainsi que pour chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.

b) Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

c) Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer conformément au point b).

d) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée comme suit : le prix d'évaluation de ces placements est basé sur la courbe des taux d'intérêt correspondante. L'évaluation basée sur la courbe des taux se réfère aux composantes suivantes: taux d'intérêt et écart («spread»). Les principes suivants sont appliqués: Pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt les plus proches de la durée résiduelle sont estimés par interpolation. Le taux d'intérêt ainsi obtenu est converti en un taux de marché en y ajoutant un spread qui reflète la solvabilité du débiteur sous-jacent. Cet écart est ajusté en cas de changement significatif de la solvabilité du débiteur.

e) Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

f) La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe d'un compartiment résulte de la quote-part de cette classe dans la valeur vénale de la fortune de ce compartiment, diminuée des éventuels engagements de ce compartiment attribués à cette même classe de parts, divisée par le nombre de parts en circulation de la classe correspondante. Il est arrondi à 1/100^{e} de l'unité de calcul.

g) Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette d'un compartiment (fortune d'un compartiment moins les engagements) imputables aux différentes classes de parts sont définies pour la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une nouvelle classe de parts, sur la base des montants attribués à chaque classe de parts dans le compartiment. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant :

   ga) lors de l'émission et du rachat de parts;

   gb) à la date de référence des distributions, dans la mesure où (i) de telles distributions ne concernent que certaines classes de parts (classes de distribution) ou dans la mesure où (ii) les distributions des différentes classes de parts sont différentes en pourcentage de leur valeur nette d'inventaire respective ou dans la mesure où (iii) des commissions ou frais différents sont prélevés sur les distributions des différentes classes de parts en pourcentage de la distribution;

   gc) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, dans la mesure où les engagements des différentes classes de parts, exprimés en pourcentage de leur valeur nette d'inventaire respective, sont différents, notamment lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués aux différentes classes de parts ou lorsque (ii) des charges de frais spécifiques aux classes sont effectuées;

gd) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de produits ou de gains en capital aux différentes classes de parts, dans la mesure où les produits ou gains en capital résultent de transactions intervenant seulement en faveur d'une classe ou de plusieurs classes de parts, mais toutefois pas proportionnellement à leur quote-part à la fortune du fonds.

Affaires d'une importance économique ou juridique particulière

(article 89, alinéa 1, lettre g de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, LPCC)

Publication unique du 14 mai 2023

ABS Living Values

Fonds ombrelle de droit suisse de type «fonds de valeurs mobilières»

avec le compartiment

1. Balanced Fund

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, PMG Investment Solutions AG, Zoug, en tant que direction du fonds, envisage, avec l'accord de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, agissant en tant que banque dépositaire, de procéder à la modification suivante des contrats de fonds du fonds susmentionné:

Changement de banque dépositaire

Dans le cadre d'un changement de banque dépositaire, selon l'article 74 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC) en relation avec l'article 39 de la loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers du 22 juin 2007 (LFINMA), et avec l'article 105 en relation avec l'article 41 de l'ordonnance sur les placements collectifs de capitaux modifiée le 31 janvier 2024 (OPCC), il est prévu de transférer la fonction de banque dépositaire de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, 8027 Zurich, à CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, 8027 Zurich.

Sous réserve de l'approbation par la FINMA (i) de la nouvelle banque dépositaire, une succursale d'une banque étrangère et (ii) du changement de banque dépositaire, ce changement prendra effet au 31 mai 2024. Le paragraphe 1, chiffre 3 des contrats de fonds ainsi que les prospectus seront adaptés en conséquence.

Le changement de banque dépositaire n'entraîne pas de frais pour les investisseurs.

Les investisseurs sont informés qu'en accord avec la FINMA, ils ne peuvent pas s'opposer au changement de banque dépositaire envisagé ou aux modifications du contrat de fonds qui en découlent. Les investisseurs peuvent demander le paiement de leurs parts en espèces, en respectant le délai contractuel.

Conformément à l'article 41, alinéas 1 et 2 bis, en relation avec l'article 35a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les placements collectifs de capitaux modifiée le 31 janvier 2024 (OPCC), les investisseurs sont informés que l'examen et la constatation de la conformité à la loi des modifications du contrat de fonds par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA s'étendent aux modifications susmentionnées.

Les modifications, dans leur teneur exacte, les prospectus intégrant les contrats de fonds, les documents d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds PMG Investment Solutions AG, Zoug.

La FINMA a approuvé les modifications publiées le 17 mai 2024 par décision du 28 mai 2024.

Tél.
+41 22 322 24 98
www.bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

A l'attention du Conseil d'administration de

PMG Investment Solutions AG

Dammstrasse 23
6300 Zoug

Rapport abrégé de la société d'audit au Conseil d'administration de la direction du fonds relatif aux comptes annuels 2024 du fonds

ABS Living Values - Balanced Fund, selon la loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)

(couvrant la période du 01.01.2024. - 31.12.2024)

29. avril 2025
21601509
ISA/TOS

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est une société suisse indépendante et juridiquement autonome membre du réseau international

Tél.
+41 22 322 24 98
www.bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Rapport abrégé de la société d'audit
à l'attention du Conseil d'administration de la direction du fonds PMG Investment Solutions AG

Concernant les comptes annuels du

fonds ABS Living Values - Balanced Fund, selon la loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement ABS Living Values - Balanced Fund comprennant le compte de fortune au 31 décembre 2024, le compte de résultat couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les indications sur l'utilisation du résultat et la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'article 89, alinéa 1 lettres b à h de la loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC), ci-après : loi sur les placements collectifs.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances qui s'y rapportent ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction du fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction du fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances qui s'y rapportent ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relative à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi suisse et aux normes d'audit des états financiers (NA-CH) permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Tél.
+41 22 322 24 98
www.bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux normes d'audit des états financiers (NA-CH), nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Zurich, le 29 avril 2025

BDO AG

Ilaria Santini

Auditrice responsable experte
en révision agréée

Tobias Schüle

Expert en révision agréé

Annexe

Comptes annuels qui comprennent le compte de fortune au 31 décembre 2024, le compte de résultat couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les indications sur l'utilisation du résultat et la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'article 89, alinéa 1, lettres b à h de la loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)